

Commission « Formation, emploi et éducation »

Rapporteur : Jean-Marc CLERY

Commission « Société, environnement et qualité de vie »

Rapporteuse : Claudine PERRON

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Plan de réappropriation des langues de Bretagne 2024-2027 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Partant du constat de la perte continue de locuteur·rices de breton et de gallo, la Région mène depuis près de 20 ans une politique linguistique volontariste de soutien à la transmission des langues de Bretagne et au renforcement de leur présence dans la vie quotidienne.

Cette politique appuyée sur un engagement budgétaire croissant a été marquée par diverses avancées, notamment en ce qui concerne le nombre de postes pour l'enseignement bilingue. Des évolutions du cadre légal comme dans la contractualisation avec l'État ont également marqué la période.

Dans la suite des informations apportées par l'enquête sociolinguistique de 2018, le présent Plan de réappropriation des langues de Bretagne entend prolonger l'ambition de la Nouvelle politique linguistique adoptée fin 2018.

Le Conseil régional propose de renforcer et d'adapter ses politiques existantes en poursuivant la structuration de son action selon deux grands axes, d'une part le renforcement de la transmission, et d'autre part le développement de la présence des langues de Bretagne dans la vie quotidienne.

Le présent plan trouvera une première déclinaison opérationnelle dans le Budget primitif 2024 avec des étapes de revoyure possibles d'ici à 2027. Une publication annuelle dans le cadre du rapport transversal annexé au Rapport d'activité et de développement durable (RADD) permettra le suivi des indicateurs mentionnés dans le Plan. Un état de la réalisation de chacune des 50 actions sera également joint à cette évaluation.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Plan de réappropriation des langues de Bretagne : breton

2.1.1. Transmettre la langue bretonne

Sur proposition de Jean-Marc CLERY, au nom de la commission « Formation, emploi, éducation »

Le présent document s'inscrit dans une longue suite de rapports sur la politique linguistique de la Région, une politique particulièrement active mais aussi particulièrement bien documentée avec pas moins de deux rapports transversaux cette année accompagnant, l'un, la présentation du Budget primitif en février 2023, et l'autre le RADD 2022.

Le document trace les grandes lignes du renforcement de la politique linguistique de la Région adoptée fin 2018 et dont la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne 2022-2027 constitue une étape

significative. Inscrit dans la continuité de ces politiques, il est naturel que pour un certain nombre d'actions déjà bien identifiées la présentation n'offre pas un grand caractère de nouveauté.

Très complet, le document détaille l'ensemble des mesures du Plan s'appuyant sur un certain nombre d'indicateurs. Pour autant ces indicateurs sont le plus souvent des éléments de constat ou des données-cibles davantage que des éléments de bilan. De fait, la présentation ne donne lieu à aucune véritable évaluation des politiques que la Région poursuit ou qu'elle souhaite renforcer – par exemple s'agissant de la formation à la langue bretonne à destination des demandeurs d'emploi dans laquelle la Région s'est fortement engagée ces dernières années, on ne dispose toujours pas d'éléments précis sur l'insertion professionnelle des personnes formées, ce qui serait pourtant un élément d'appréciation intéressant.

S'agissant du volet consacré aux enseignements de/en breton, bilingues et optionnels, dans le premier et le second degrés et dans l'enseignement supérieur, le document donne de nombreuses informations ; il présente également des indicateurs pour l'université ainsi que pour les trois réseaux dispensant un enseignement de/en langue bretonne.

Comme le Conseil régional le reconnaît lui-même (page 14), compte tenu de la logique partenariale définie par la Convention spécifique sur les langues de Bretagne, les actions de soutien de la Région ne sont pas de même nature pour le réseau public que pour les deux autres réseaux, en particulier le réseau Diwan.

S'agissant du réseau public - à l'exception du soutien à la généralisation de l'enseignement du breton dans le primaire pour lequel la Région poursuit son accompagnement financier à l'effort porté par les communes et le Département du Finistère pour les interventions dans les écoles publiques sur le cycle 3 (subvention régionale de 80 k€) - il s'agit moins pour la Région d'intervenir directement que de peser pour amener le Ministère à réaliser effectivement les objectifs définis par la Convention. C'est d'ailleurs aussi en enjeu pour la généralisation de l'enseignement de la langue bretonne dans le 1^{er} degré, l'État étant actuellement bien loin des engagements qu'il a pris dans la Convention spécifique.

L'intervention, directe de la Région se concentre ainsi sur le renforcement du réseau privé associatif Diwan, la Région annonçant diverses mesures impliquant une augmentation de son accompagnement financier au réseau.

S'agissant de la ressource en enseignant-es, le CESER partage les analyses des freins à son développement, mais il doute de la capacité de la Région à infléchir significativement la politique nationale, que ce soit en matière de valences, de nombre de postes aux concours ou d'affectation des enseignant.es.

Parmi tous les dispositifs mis en place pour alimenter le vivier de futur-es enseignant-es, l'instauration du parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) bilingue apparaît comme l'initiative la plus prometteuse, proposant un parcours précoce de formation à l'issue du Baccalauréat avec une entrée progressive dans la langue et dans le métier. Les autres mesures incitatives pour développer le vivier des futur-es enseignant-es à l'Université semblent en revanche relativement peu suivies d'effets. Le CESER note la faiblesse particulière des effectifs du Master MEEF ; la désaffection pour ce parcours illustre tout autant la difficulté des parcours de préparation aux concours de l'enseignement que l'appréhension de nombreux étudiant.es vis-à-vis des conditions d'exercice du métier, spécialement dans les premières années d'exercice, une difficulté redoublée pour les enseignant.es des classes bilingues. Le CESER salue en tous cas le projet de soutenir chaque année une Allocation de recherche doctorale (ARED) pour des sujets de recherche permettant de renforcer la réflexion didactique, la pédagogie du bilinguisme ou encore la sociolinguistique.

En ce qui concerne la formation à la langue bretonne à destination des enseignant-es monolingues déjà recruté-es et souhaitant intégrer l'enseignement bilingue, le CESER salue les objectifs affichés, à savoir une prise en charge intégrale des frais pédagogiques et le maintien d'un traitement à 100 %. Le CESER note la volonté d'engager, avec les collectivités partenaires, une évolution à la hausse du montant des aides Desk et d'accompagner financièrement

la politique de formation continue au bilinguisme dans l'académie dans le cas où le Ministère de l'Éducation nationale accepterait d'accorder une enveloppe dédiée à cet effet. Comme il l'a noté précédemment, le CESER doute malheureusement de la contribution du Ministère à cet objectif ambitieux.

Le CESER observe que si l'enseignement des langues de Bretagne dans la formation initiale est toujours un objet d'attention majeur pour la Région, les leviers de l'action régionale tendent à se déplacer progressivement vers d'autres domaines d'intervention. Ainsi la lecture de l'évolution budgétaire tracée par le Plan de réappropriation pour les années 2024-2027 confirme-t-elle la tendance déjà observée par le CESER dans son avis sur le Programme 301 et le Rapport transversal pour le Budget 2023 : dans une dépense en faveur des langues de Bretagne en progression constante, la part relative consacrée aux enseignements tend à décroître. De fait, dans le programme d'actions indiqué pour les années 2024-2027, la part des actions engagées pour les enseignements de/en breton au sein de l'Axe « Transmission de la langue » reculerait de 3,2 points passant de 57,8 % à 54,6 %. Le CESER observe également que les actions liées aux enseignements ne croîtraient que d'environ 10 % tandis que les financements des actions pour le développement de la formation pour adultes devraient croître pour leur part de 22 %.

En ce qui concerne les formations pour adultes, le CESER constate la volonté marquée de poursuivre le soutien aux structures de formation à la langue bretonne, d'accélérer le développement territorial de l'offre, mais aussi, plus largement, de renforcer l'écosystème de formation par la création de nouveaux dispositifs comme, par exemple, la création d'un dispositif mixte « Pevarlamm », et le lancement de nouveaux outils d'apprentissage grand public comme le portail d'auto-apprentissage en ligne « desketa.bzh ».

Le CESER retient également la création d'un nouveau volet du dispositif Desk spécialement dédié aux métiers de la Fonction publique territoriale. Il espère que les collectivités sauront s'investir pleinement dans la réussite de ce nouveau dispositif.

2.1.2. Développer la présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne

Sur proposition de Claudine PERRON, au nom de la commission Société, environnement, qualité de vie

Le CESER apprécie de retrouver dans le préambule un rapide historique de l'évolution de la situation juridique de la langue bretonne de la fin du XIX^{ème} siècle à ce plan, à travers l'évolution des lois et décrets. Le rappel des résultats de l'enquête sociolinguistique de 2018 confirme que la langue bretonne est dans une situation extrêmement préoccupante.

Le CESER salue l'intégration d'un volet évaluation dans ce plan de réappropriation du breton. Il trouve particulièrement efficaces les tableaux présentant les actions proposées : numéros, intitulés, partenariats, phasage et structures concernées. De même les tableaux d'indicateurs qui présentent les cibles prévues sur la durée du plan vont permettre un suivi régulier de son avancement.

Le Conseil régional rappelle, très opportunément, que le développement de l'apprentissage et de l'usage de la langue bretonne doit être accompagné par un programme de soutien à la connaissance, à la pratique et à la diffusion de la langue dans tous les domaines de la vie publique, sociale, économique et culturelle, afin qu'elle demeure une langue de vie. Il rappelle aussi l'obligation de diffusion et de promotion de la langue qui est faite à l'Etat et aux collectivités territoriales par l'article L1 du Code du patrimoine.

2.1.2.1. Soutenir le développement de la présence de la langue bretonne dans la vie publique

Le CESER note que le Conseil régional prend déjà en compte la langue bretonne dans ses communications externes et internes. Il aimerait connaître le nombre d'agents qui, actuellement, peuvent répondre en breton à l'accueil des sites de la Région.

Ainsi la compétence de la promotion des langues régionales étant une compétence partagée, il est intéressant que le Conseil régional soumette à l'Etat une proposition de renforcement des missions de l'Office public de la langue bretonne (OPLB) par une subvention de l'Etat ou la mise à disposition d'un-e de ses agent-es.

Le CESER attend une grande campagne de communication visant à valoriser la langue bretonne pour tous.

La proposition faite à l'ensemble des agents régionaux d'aide à la formation à la langue bretonne est une avancée mais malgré la réelle progression de l'effectif d'apprenants ciblé pour 2027, l'objectif semble finalement très limité, tout particulièrement en formation intensive (1 seul agent ciblé).

Le déploiement d'une signalétique bilingue paritaire français-breton systématique sur l'ensemble des bâtiments des services de la Région et dans les systèmes d'information embarqués sera une grande avancée.

Le travail transversal mis en place dès 2024 afin de déterminer des objectifs de progression à atteindre d'ici 2027 semble aller dans le bon sens.

Dans le cadre de la prise en compte des questions linguistiques dans les politiques régionales, le CESER apprécie l'intégration d'une mention explicite de la langue bretonne dans les différentes politiques et dispositifs régionaux, ainsi que la conditionnalité de l'octroi de certaines aides à la réalisation d'objectifs en matière linguistique. Cette dernière est réclamée depuis de nombreuses années tant par le Conseil culturel de Bretagne que par certains Conseils de développement.

Concernant les domaines de l'économie, de l'agriculture et du tourisme, le travail partenarial que le Conseil régional promet d'engager concernant la visibilité de la langue bretonne sur les packagings, les bâtiments d'entreprise et le secteur du tourisme (très en retard et pourtant le premier bénéficiaire de la culture bretonne) permettra une grande avancée pour décomplexer certains bretons à l'égard de leur langue.

Le CESER apprécierait que le domaine du tourisme soit ajouté à la liste des formations bénéficiant d'apprentissage de la langue.

Pour les lycées, il est très logique de favoriser les sections bilingues pour l'octroi de la dotation complémentaire.

2.1.2.2. Appuyer la sensibilisation, la connaissance et la diffusion de la langue bretonne

Le rappel que seulement 20 % des Breton·nes entendent régulièrement parler breton autour d'eux et que 74 % de personnes déclarent ne rien connaître en breton est très préoccupant et justifie le souhait du Conseil régional de renouveler l'étude sociolinguistique en 2024.

2.1.2.2.1. Renforcer les missions et actions de l'Office public de la langue bretonne

L'Office public qui agit sur les 5 départements de la Bretagne historique va bénéficier, et c'est une très bonne nouvelle, d'un très important fonds documentaire en langue bretonne légué par le Centre de ressources culturelles celtiques (KDSK) et se voir transférer la subvention annuelle régionale à cette occasion. Mener une concertation avec les Conseils départementaux pour faire évoluer les financements de l'OPLB est aussi une bonne initiative.

2.1.2.2.2. Connaître la situation sociolinguistique de la Bretagne

Le Conseil régional va aussi inviter les Départements à apporter un financement spécifique pour l'enquête sociolinguiste afin d'augmenter le nombre de questionnaires et d'obtenir un échantillonnage au niveau des EPCI.

2.1.2.2.3. Soutenir la sensibilisation et la connaissance de la langue bretonne

Le CESER comprend que *KEVRE BREIZH*, la *Redadeg* et *Mignoned ar Brezhoneg* continueront d'être soutenues par la Région, ce dont il se félicite.

Le financement forfaitaire de 10 000 € pour l'*Emglev* ou autre association qui organisera le départ ou l'arrivée de la *Redadeg* sera très apprécié et facilitateur. Il serait aussi intéressant, dans le cadre du travail partenarial engagé avec les réseaux d'entreprises de les inciter à soutenir activement la *Redadeg* en finançant des kilomètres.

De même aider *Mignoned ar Brezhoneg* à annualiser la *Gouel broadel ar brezhoneg* et à la délocaliser régulièrement permettra une meilleure visibilité de cette fête de la langue bretonne.

2.1.2.2.4. Développer la diffusion culturelle et sociale en langue bretonne dans les territoires

La reconnaissance, par le Conseil régional, du travail effectué par les Ententes de pays sur le territoire se traduit par une légère augmentation des financements sur les 5 ans à venir. Le nouveau calcul par points devra être observé.

2.1.2.3. Développer les politiques inclusives intégrant la langue bretonne

Le CESER apprécie la reconnaissance par le Conseil régional de l'association *Joa !* qui propose des interventions, sensibilisations, formations des enseignants... pour tout ce qui est lié à la vie affective et sexuelle, le consentement et la prévention des violences faites aux enfants.

De même, l'Union bretonne pour l'animation des pays ruraux (UBAPAR), qui a beaucoup souffert pendant la période de la COVID, a grand besoin de soutien pour continuer son action sur les accueils de loisirs-jeunesse en breton et former de nouveaux professionnels. Le CESER suivra l'évolution de l'indicateur qui prévoit 6 000 journées/enfants en 2027.

2.1.2.4. Intensifier la diffusion de contenus multimédias en langue bretonne

Les contenus audiovisuels sont précieux pour la diffusion de vocabulaire dans tous les champs de la vie quotidienne. Ils servent de support pédagogique aux enseignant-es et formateur-rices. Ils permettent d'accéder à une diversité de locution essentielle au développement ou au maintien des compétences linguistiques des spectateur-rices.

Le CESER déplore que la pertinence d'un média global en langue bretonne, maintes fois évoquée, ne soit toujours pas envisagée même si la création d'un portail média et numérique est retenue à court terme.

Sans rentrer dans les détails, il est indispensable que la langue bretonne puisse bénéficier des progrès de l'Intelligence artificielle (IA). Le CESER reconnaît le caractère prioritaire de disposer d'un module performant de reconnaissance vocale et soutient la création d'un premier dispositif *Stlenn* pour favoriser la traduction et du dispositif *Arload* pour produire et diffuser des applications originales spécialement destinées à la langue bretonne.

Le Conseil régional reconnaît l'importance des radios et télévisions. Il réitérera cette demande faite à Radio France de diffuser de la même façon les émissions en breton sur France Bleu Breizh Izel et France Bleu Armorique, ce que le CESER approuve.

Le CESER espère que la candidature de *Brudañ ha skignañ* sera retenue afin de créer une radio intégralement brito-phone émettant sur la totalité du territoire breton.

Le CESER souhaite que le processus de régionalisation de France 3 Bretagne soit relancé afin, entre autres, de donner une plus grande visibilité aux productions régionales.

Dans le cadre de la diffusion en salle et de l'éducation à l'image, le CESER est conscient de l'importance du rôle de *Daoulagad Breizh* et approuve l'augmentation significative des cibles de séances d'éducation à l'image et d'interventions vidéo. Il en est de même pour le soutien au doublage et au sous-titrage en breton.

Le CESER se réjouit de voir le concours d'écriture de scénarii se perpétuer avec une augmentation des cibles ainsi que pour la production de programmes audiovisuels et radiophoniques.

2.1.2.5. Développer l'édition et la lecture en langue bretonne

Il est indispensable que le Conseil régional soutienne la mutualisation des éditeurs associatifs en échangeant avec *Kuzul ar Brezhoneg* et l'EPCC Livre & lecture en Bretagne.

Renforcer la présence du breton dans la lecture publique pourra aider différents publics et soutenir la production d'ouvrages en breton est nécessaire à la bonne santé de l'édition en breton.

2.1.2.6. Encourager les pratiques culturelles en langue bretonne

Le Conseil régional envisage de créer le dispositif *Arvest* pour aider les structures à diffuser du théâtre en breton pour les jeunes et les adultes. Ceci est une excellente initiative pour compenser les frais inhérents à une plus faible diffusion. Nous regrettons cependant de ne pas avoir plus de certitude pour la création d'une académie du théâtre en breton.

Le CESER apprécie de voir la programmation des interventions théâtrales passer de 436 à 720.

Le CESER déplore que le chapitre concernant la production et la diffusion musicales en breton soit si peu développé. La qualité des groupes musicaux en breton est pourtant reconnue mais ils souffrent d'un manque de diffusion dans les médias télévisuels et radiophoniques. Nous espérons que la réflexion sera engagée au plus vite.

2.2. Plan de réappropriation de langues de Bretagne : gallo

2.2.1. Transmettre la langue galloise par l'enseignement et la formation

Sur proposition de Jean-Marc CLERY, au nom de la commission « Formation, emploi, éducation »

S'agissant du Gallo, le Plan suit les mêmes axes de travail que pour le breton, même si, bien sûr, les avancées ne sont pas comparables.

Le CESER souligne en tous cas avec intérêt la création d'un poste de conseiller-e pédagogique pour accompagner les collègues volontaires des écoles publiques dans la pratique du gallo dans leurs classes. Le CESER relève à ce titre la progression très intéressante sur 5 ans du nombre d'élèves concerné-es. Il regrette toutefois l'absence d'informations plus précises sur le dispositif mis en œuvre – l'appellation « 15mn de gallo par jour » étonnant quelque peu.

Le CESER est en revanche particulièrement inquiet de la situation du gallo au lycée. Il aurait là aussi aimé connaître les initiatives prises pour tenter de remédier à cet état de fait, notamment en direction des jeunes des voies technologiques et professionnelles qui ont pu trouver jusqu'à une période récente un intérêt à la valorisation dans le cadre scolaire d'une pratique du gallo parfois encore relativement vivace dans leur milieu familial.

2.2.2. Développer la présence de la langue galloise dans la vie quotidienne

Sur proposition de Claudine PERRON, au nom de la commission Société, environnement, qualité de vie

2.2.2.1. Soutenir le développement de la présence du gallo dans la vie publique

Le plan d'action pour la langue gallèse est décliné en 38 actions. Comme pour le breton, le CESER tient à saluer l'intégration d'un volet évaluation dans ce plan de réappropriation du gallo.

D'après l'enquête sociolinguistique de 2018, les 5 départements historiques bretons comptent aujourd'hui 191 000 locuteurs gallo soit 5 % de la population régionale. Le CESER souhaiterait savoir si ce pourcentage a été calculé sur la totalité de la Bretagne historique ou seulement sur le territoire de la région Bretagne (administrative).

2.2.2.1.1. Aide à la structuration des politiques locales

Dans l'action n° 14, le Conseil régional s'engage à poursuivre la tenue régulière de rencontres dans le cadre du comité Langue gallèse. Le CESER rappelle qu'il est représenté à ce dernier par deux de ses membres.

2.2.2.1.2. Renforcer la présence de la langue gallèse dans le fonctionnement du Conseil régional de Bretagne et le développement de ses politiques régionales

Le CESER approuve l'implication du Conseil régional dans la signalétique en gallo, la mise en place d'initiation aux bases du gallo pour les agents, l'organisation depuis 2017 des Prix du gallo et la mise en place depuis 2023 de campagnes visant à donner davantage de visibilité à la langue gallèse ainsi que la volonté d'intégration transversale et progressive de la langue gallèse dans les politiques régionales.

2.2.2.2. Soutenir la sensibilisation, la connaissance et la diffusion linguistique

2.2.2.2.1. Soutenir l'Institut de la langue gallèse (ILG)

L'adoption en 2018 des grandes orientations de la politique en faveur des langues de Bretagne a permis de renforcer progressivement les moyens et les missions de cette structure. Le Conseil régional propose, dans l'action 20, de renforcer le soutien à l'ILG dans ses missions et ses moyens.

2.2.2.2.2. Connaître la situation linguistique de la Bretagne

Le CESER se réjouit de la reconduction d'une étude sociolinguistique en 2024.

2.2.2.2.3. Soutenir les structures qui œuvrent à améliorer la connaissance et la diffusion de la langue

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de ne pas reporter l'inventaire linguistique du gallo notamment en matière toponymique et lexicographique. La révolution de l'Intelligence artificielle et le développement du Traitement automatique des langues vont nécessiter ce travail.

2.2.2.2.4. Renforcer le soutien aux associations implantées dans les territoires qui œuvrent à la transmission et à l'usage de la langue gallèse

Le CESER note que le Conseil régional s'engage dans l'action 24 à poursuivre, voire à renforcer, l'aide aux fonctionnements des structures pour leurs activités en faveur de l'usage et de la transmission du gallo. Il sera intéressant d'étudier les indicateurs et la progression des cibles.

2.2.2.3. Développer les politiques jeunesse en langue gallèse

Le Conseil régional note l'absence de séjour de vacances en gallo et s'engage à soutenir la formation en langue gallèse des animateurs et directeurs de centres, ce que le CESER approuve.

2.2.2.4. Développer la production et la diffusion de contenus multimédias en langue gallèse

La radio PLum’Fm qui produit jusqu’à 4h30 d’émissions en gallo par semaine grâce à 2 salariés reste la seule radio à produire autant de programmes en gallo. En 2023 est née radio BOA, radio associative trilingue en DAB (*Digital audio broadcasting*). Le Conseil régional s’engage à poursuivre l’accompagnement et à améliorer le taux de couverture de la diffusion radiophonique en langue gallèse.

En 2021 sur le modèle de *Brezoweb*, l’agence LBGroupe a lancé une plateforme de diffusion appelée *Galoweb*. L’association *Dizale* est utilisée pour le doublage de programmes audiovisuels en gallo. Le Conseil régional intensifiera le soutien aux structures qui produisent et diffusent des contenus audiovisuels en gallo.

2.2.2.5. Développer l’édition en langue gallèse

En 2023 un nouveau dispositif a été créé pour soutenir la traduction d’œuvres littéraires de jeunesse dans le but de fournir aux écoles des outils pédagogiques.

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de poursuivre le soutien à l’édition et de permettre aux acteurs de l’édition en gallo de bénéficier de l’appui de l’EPCC Livre et lecture en Bretagne, ainsi de mettre en place un dispositif d’aide à l’écriture en gallo.

2.2.2.6. Soutenir les initiatives permettant de créer une dynamique autour de la langue gallèse

Le Conseil régional, dans l’action 37, poursuivra l’accompagnement à la création et à la production d’œuvres artistiques en langue gallèse à travers son appel à projet de création musicale chantée en gallo. Le CESER relève que, selon la cible, il pourra y avoir jusqu’à 8 projets soutenus en 2027 et que l’action 38 promet d’apporter un soutien financier complémentaire lorsque la dimension langue gallèse est intégrée aux projets.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Plan de réappropriation des langues de Bretagne 2024-2027 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité